

# Sommaire

Rapport : Groupe de travail de l'OCUFA responsable des questionnaires sur les cours et l'enseignement



## Contexte

Les questionnaires remis aux étudiants à la fin des trimestres, parfois appelés évaluations de l'enseignement par les étudiants (EEE) ou questionnaires sur les cours et l'enseignement (QCE), sont une pratique courante dans les universités ontariennes depuis des décennies. Les professeurs de l'Ontario considèrent les QCE comme un outil important pour obtenir la rétroaction des étudiants, mais ils sont souvent utilisés de manière inappropriée par les départements et les administrations des universités pour décider de la rémunération des professeurs, de leur permanence et de leur promotion, ou pour rappeler les professeurs contractuels.

Encouragée par les plaintes de plus en plus nombreuses d'interprétation abusive et inappropriée des résultats des questionnaires et de rapports accrus de harcèlement, l'OCUFA a créé un groupe de travail pour évaluer l'utilisation des questionnaires destinés aux étudiants dans les universités de l'Ontario. Les membres du groupe comprenaient des experts dans les domaines de la méthodologie, de l'éthique de la recherche et des droits de la personne.

Après avoir examiné les questionnaires destinés aux étudiants en fonction de ces trois dimensions, le groupe de travail conclut que les QCE sont un mécanisme utile pour recueillir la rétroaction des étudiants sur les cours qui explique l'expérience d'enseignement et d'apprentissage, mais qu'ils sont contre-productifs, voire néfastes, lorsqu'ils sont utilisés pour évaluer la performance des professeurs.

Le recours aux QCE pour l'évaluation de la performance pénalise les femmes, ainsi que les professeurs racialisés, LGBTQ2S+ et en situation de handicap. Ces professeurs sont également beaucoup plus susceptibles d'être la cible de harcèlement dans les sections des commentaires anonymes des questionnaires. De plus, le recours aux QCE pour l'évaluation de la performance risque de miner l'efficacité de l'enseignement et la diversité intellectuelle.

## QCE : Le contexte du financement de l'éducation postsecondaire en Ontario

Le groupe de travail est parti du principe que l'apprentissage des étudiants doit être au cœur de l'utilisation des questionnaires qui leur sont destinés. Les QCE doivent fournir de l'information précieuse qui aide les professeurs à améliorer le concept et la prestation de leur cours; ils devraient fournir une évaluation sur les cours et sur leur prestation. Il s'agit d'une question très différente de celle de l'évaluation de la performance d'un professeur en vue de décisions qui auront une incidence sur sa carrière.

Le contexte de l'établissement détermine si les QCE sont utilisés afin de soutenir la qualité de l'enseignement ou à mauvais escient pour miner les objectifs d'excellence en enseignement et la mission de l'enseignement universitaire. Les tendances associées à la réduction du soutien du gouvernement provincial aux universités; une transition vers un financement futur lié à la

« responsabilisation » et aux « indicateurs de performance »; des attentes selon lesquelles l'enseignement supérieur n'existe que pour préparer les étudiants au marché du travail; et une attention accrue aux idées du choix et de la satisfaction des consommateurs vont toutes à l'encontre des principes d'excellence en enseignement et de l'expérience d'apprentissage universitaire.

Pour les universités, les QCE sont un substitut à bon compte des évaluations qualitatives de l'enseignement. Lorsque les grades universitaires sont présentés en tant que marchandises échangées contre le prix d'inscription, la priorité de l'éducation est réorientée de l'apprentissage des étudiants à leur satisfaction. Dans ce contexte, l'utilisation des QCE pour l'évaluation de la performance des professeurs encourage l'enseignement axé sur l'atteinte de résultats supérieurs plutôt que sur l'excellence de l'enseignement et sur l'amélioration de l'apprentissage des étudiants, ce qui dévalorise la mission éducative des universités de l'Ontario.

Il incombe aux défenseurs des questionnaires sur la performance des professeurs de démontrer que ce sont des instruments valides d'évaluation de l'enseignement, que leur administration et eux-mêmes se conforment aux normes éthiques relatives au traitement des étudiants et des professeurs, et qu'ils respectent les droits de la personne et les droits des professeurs que prévoient les conventions collectives.

## Résultats

### Méthodologie

De plus en plus de preuves démontrent que les questionnaires QCE ne sont pas une méthode appropriée pour évaluer la performance des professeurs. L'apparente simplicité des notations numériques contribue à une utilisation et à une interprétation faussées généralisées, mais il existe des problèmes plus profonds. D'une part, les questionnaires destinés aux étudiants ne mesurent ni l'efficacité de l'enseignement ni l'apprentissage des étudiants. D'autre part, les questionnaires destinés aux étudiants sont caractérisés par des préjugés sous-jacents.

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte dans les réponses des étudiants, de sorte qu'il est impossible de déterminer dans quelle mesure les résultats des QCE correspondent à l'apprentissage réel des étudiants. Certains n'ont rien à voir avec les qualités de l'enseignement : le nombre d'étudiants par groupe, le moment de la journée, la discipline du sujet, si le cours est obligatoire ou en option, etc. La recherche démontre également que les femmes, les professeurs racialisés et LGBTQ2S+ reçoivent des notations plus faibles dans les QCE que leurs collègues masculins blancs. Il y a d'évidentes implications en matière d'équité et de droits de la personne.

Même les réponses aux questions sur des aspects précis – le temps que prend le professeur pour la remise des travaux corrigés, par exemple – subissent l'influence d'une évaluation plus vaste d'un professeur par les répondants et font donc l'objet de préjugés inconscients. Cet « effet de halo »

rend impossible toute tentative de déchiffrer les retombées des nombreux facteurs de préjugés. Les questionnaires destinés aux étudiants peuvent tout de même s'avérer utiles pour le professeur qui veut comparer les réponses sur ses propres cours, au fil des ans, afin d'évaluer l'effet des changements apportés au format et au contenu, mais le groupe de travail conclut que les résultats des QCE ne doivent servir à comparer les professeurs en aucune circonstance.

Pour des raisons connexes, le groupe de travail estime également que les résultats des QCE ne doivent pas être agrégés et utilisés comme indicateurs de performance pour les programmes universitaires ni pour les universités.

Par-dessus tout, le groupe de travail a déterminé que les questionnaires pour l'évaluation de la performance des professeurs ne contribuent pas à l'apprentissage et à la réussite scolaire des étudiants. En plus d'encourager des stratégies d'enseignement qui ne font rien pour faire progresser l'apprentissage des étudiants, ils peuvent décourager l'innovation en classe ou l'étude de matières difficiles. De nouvelles approches ou les approches complexes peuvent donner lieu à des résultats plus faibles dans les QCE en raison de la résistance des étudiants, même lorsqu'elles améliorent leur apprentissage. De plus, s'appuyer sur les QCE pour évaluer la performance des professeurs risque de générer une conformité intellectuelle qui ne correspond pas à l'esprit de la liberté et de la recherche universitaires.

### **Éthique de la recherche**

Les questionnaires destinés aux étudiants ne sont pas soumis au même examen de recherche éthique que d'autres sondages universitaires, mais le groupe de travail conclut que les questionnaires QCE doivent être formulés conformément à des normes éthiques aussi élevées. La conformité à l'éthique n'est ni un substitut ni un correctif des lacunes méthodologiques. Cependant, les normes éthiques, ainsi que les développements sociaux et technologiques, ont évolué depuis l'introduction des QCE.

Le consentement des étudiants devrait être *actif et informé*, et obtenu immédiatement avant que ces derniers répondent au questionnaire. Ils devraient être conscients des nombreuses façons dont leurs réponses peuvent être utilisées et qui y aura accès, dont, par exemple, les chercheurs des établissements et les tiers fournisseurs des services liés aux QCE. Les étudiants et les professeurs devraient avoir confiance dans les mesures de sécurité des données utilisées pour protéger leur vie privée. Les étudiants doivent également être conscients des circonstances dans lesquelles leur identité est confidentielle, mais non anonyme, soit dans le cas d'une enquête pour harcèlement en raison de la section des commentaires anonymes des QCE.

Le consentement est différent pour les membres du corps professoral et porte davantage sur la mesure dans laquelle les professeurs sont disposés à adopter le processus des QCE et à en partager les résultats. Contrairement aux QCE sur l'évaluation de la performance des professeurs, qui sont imposés de l'extérieur et entraînent des conséquences potentiellement punitives, les questionnaires sur

l'évaluation des cours traitent les professeurs comme des sujets qui participent, différemment peut-être, à cet exercice avec leurs étudiants.

Sauf à la discrétion du professeur, et de manière à garantir ses droits, le groupe de travail ne voit aucune raison d'exiger que les résultats des QCE soient partagés ou publiés. Non seulement les résultats ne sont pas un bon guide pour le choix des cours, mais leur publication ne permet pas de savoir si un professeur a apporté des changements en réponse aux résultats antérieurs, et encore moins quels types de changements il envisage ou ce qu'il prévoit pour la prochaine itération d'un cours. Ce type d'information est pertinent pour les rapports des professeurs quant à la façon dont ils ont utilisé les QCE pour l'élaboration de leur cours et la prestation de leur enseignement.

Il est impossible de dire si les connaissances que les professeurs rapportent volontiers sur leur utilisation des résultats des QCE seront satisfaisantes pour les étudiants qui désirent savoir qu'ils ont été entendus. Le groupe de travail croit fermement, cependant, que les questionnaires sur l'évaluation des cours recentrent l'attention sur les professeurs et sur les étudiants, ainsi que sur leur enseignement et sur leur relation d'apprentissage.

## Droits de la personne

En ce qui concerne les droits de la personne, la norme de jugement des QCE est conforme à la loi – le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* – et aux ententes conclues avec les professeurs. Ces normes portent notamment sur l'interdiction de la discrimination, dont la *discrimination indirecte* « *par suite d'un effet préjudiciable* », et sur les dispositions de lutte contre le harcèlement. Non seulement les femmes et les professeurs racialisés et LGBTQ2S+ obtiennent des résultats inférieurs à ceux de leurs collègues masculins blancs et cisgenres, mais ils sont aussi plus susceptibles d'être la cible de commentaires blessants.

Même si ce n'en est pas l'intention, l'utilisation des résultats des QCE pour évaluer la performance des professeurs a des effets néfastes, itératifs et systémiques sur la rémunération, sur la situation relative à la carrière et sur l'avancement professionnel. Pour les personnes soumises à des préjugés multidimensionnels, comme le genre, la race ou l'origine ethnique, par exemple, l'effet amplifié peut se traduire par des écarts de revenus encore plus importants.

Superficiellement neutres, les QCE ne tiennent pas compte de facteurs qui façonnent la capacité des professeurs de satisfaire aux attentes en matière d'enseignement. Les femmes et les professeurs racialisés et LGBTQ2S+ paient une « *taxe culturelle* » sous forme de charges de travail plus lourdes occasionnées par des exigences à représenter la diversité et à travailler avec les communautés auxquelles ils appartiennent. Pour atteindre des résultats comparables à ceux de leurs homologues masculins blancs, ils doivent aussi travailler davantage et plus fort pour surmonter les perceptions de compétence et de qualités intellectuelles qui favorisent les hommes blancs.

Grimper les échelons, y compris évoluer de contractuel à plein temps, est déjà assez difficile pour les femmes et pour les professeurs racialisés et LGBTQ2S+, sans la pression inutile de viser à augmenter les résultats des QCE. Les effets sur la diversité démographique et intellectuelle des universités sont prévisibles. Le groupe de travail adopte une perspective d'équité et soutient que la solution la plus simple est de ne pas utiliser les QCE pour l'évaluation des professeurs. Il est tout au plus naïf de tenter de rajuster les résultats dans le but de compenser les effets préjudiciables.

De concert avec des organisations des professeurs d'université en Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, des associations des professeurs d'université de l'Ontario ont signalé une augmentation de l'incidence des commentaires de harcèlement qui coïncide avec l'utilisation accrue des QCE en ligne. La première préoccupation doit être de protéger le droit des professeurs à une action efficace contre le harcèlement. En plus des ravages psychologiques du harcèlement, il y a des questions pratiques quant à la façon dont ces propos harcelants sont traités et comment les notations qui les accompagnent devraient être exclues des résultats.

Les universités ne peuvent pas se soustraire à leurs obligations légales et contractuelles : elles devraient s'assurer que les étudiants et les professeurs connaissent les politiques et procédures de l'établissement en matière de droits de la personne, de harcèlement au travail et de harcèlement sexuel.

L'équité et la sécurité ne sont pas accessoires à la mission des universités et à la qualité de l'apprentissage des étudiants. Ce sont des conditions incontournables pour cultiver la liberté universitaire et l'ouverture de la recherche, ainsi que pour favoriser une atmosphère alimentée par la diversité démographique et intellectuelle.

## **Recommandations**

Pour que les questionnaires destinés aux étudiants retrouvent leur objectif initial – en tant que sources de rétroaction sur les cours –, le groupe de travail recommande de cesser de les utiliser pour l'évaluation de la performance des professeurs. De plus, il insiste pour que le contexte des QCE soit conforme aux ententes des professeurs et respecte les normes d'éthique et les droits de la personne.

Le groupe de travail propose sept principes pour recentrer les questionnaires destinés aux étudiants et pour placer les professeurs et les étudiants ainsi que leurs relations d'enseignement et d'apprentissage au premier plan.

### **1. Limite de l'utilisation des QCE à l'évaluation des cours**

Les QCE ne conviennent qu'à renseigner les professeurs sur la compréhension qu'ont les étudiants de leur expérience d'apprentissage, et sont le plus utiles à l'élaboration de meilleurs cours et à la prestation d'un meilleur enseignement. Ils ne sont pas équitables et ne sont pas adéquats

pour déterminer la paie, la permanence ou la promotion des professeurs à plein temps ni pour la nomination et le renouvellement des professeurs contractuels.

## **2. Les QCE devraient fournir une rétroaction utile aux professeurs**

Les différences entre la conception des questionnaires sur l'évaluation des cours et de ceux sur l'évaluation de la performance des professeurs à la fin des trimestres utilisés à l'heure actuelle varieront, mais les questions sur l'évaluation de la performance des professeurs n'ont pas leur place. Un modèle unique ne fournira pas non plus de rétroaction utile si les questionnaires QCE visent à faire la lumière sur les différentes itérations d'un cours. Les questions courantes portent sur le concept des instruments de cours, plutôt que de servir de guides.

## **3. Les résultats des QCE devraient être confidentiels sauf à la discrétion du professeur**

Les résultats et les notations ne devraient pas être publiés et ne devraient être partagés qu'avec les personnes que choisit le professeur. Ce sont des guides peu fiables pour le choix des cours par les étudiants. Si les questionnaires portent sur les cours, les réponses ne devraient avoir d'importance que pour le professeur et peut-être pour les personnes assez compétentes pour aider à interpréter ces réponses et à guider l'élaboration des stratégies d'enseignement. Tout écart par rapport à ce défaut doit être assujéti aux modalités des ententes des associations des professeurs.

## **4. Avant d'obtenir la réponse aux QCE, il faut obtenir le consentement informé et actif des étudiants**

Si le harcèlement doit être rejeté où qu'il apparaisse, les commentaires des étudiants sur les questionnaires ne peuvent pas y faire exception. Les étudiants doivent être informés de la politique de leur établissement en matière de harcèlement et de la portée de la confidentialité s'il y a enquête sur une allégation de harcèlement ou de menace de violence.

## **5. Les sondages pour d'autres études devraient être effectués séparément**

Afin d'éviter un double comptage, de faire participer des répondants qui ne font pas partie de la population concernée et d'obtenir des résultats faussés par des préjugés endémiques aux questionnaires QCE, il faudrait créer et faire passer deux sondages distincts pour l'étude sur les programmes et pour l'étude sur les établissements. De plus, aucune autre méthode d'évaluation de l'enseignement ne devrait être réduite à des notations numériques et servir de mesure pour la performance d'un programme ou d'un établissement.



## 6. L'évaluation de l'enseignement requiert une boîte à outils complète

Si les QCE sont inclus dans l'évaluation de l'enseignement, ils ne devraient être considérés que comme un outil parmi de nombreux autres dans une boîte à outils. Les principales méthodes sont l'examen attentif des dossiers de l'enseignement et de l'observation en classe par les pairs. Si les résultats des QCE servent aux évaluations, les notations ne sont pas l'élément important, mais bien l'explication du professeur quant à la signification des réponses dans sa propre évaluation et dans l'élaboration de ses cours.

## 7. L'évaluation par les pairs s'impose

Aucun étudiant titulaire d'un grade universitaire n'a suivi les cours d'un seul professeur : l'éducation universitaire est une responsabilité collective. L'évaluation de l'enseignement est une responsabilité collégiale qui ne devrait pas être effectuée par des entités externes. Il n'y a aucun substitut pour la connaissance par les pairs du contenu, de la nature et de la valeur des activités d'enseignement hors de la salle de classe et des différences entre les cours et les méthodes d'enseignement.

Chacun de ces principes est inscrit dans une ou plusieurs ententes des professeurs. Il en va de même pour les interdictions contre la discrimination, ainsi que les engagements à l'égard de la justice naturelle et de l'équité procédurale, des normes raisonnables et justes, de même que de la liberté universitaire. Ces principes vont de pair avec la rétroaction sur les cours que l'évaluation de l'enseignement a normalement pour but de fournir. La façon dont ces sept principes peuvent s'appliquer aux détails des ententes des professeurs doit faire l'objet de négociations avec les associations des professeurs.

La mise en pratique de ces principes requerra des ressources. Un processus d'examen par les pairs pleinement fonctionnel pour l'évaluation de l'enseignement exige du temps et des investissements, notamment la formation des examinateurs pour qu'ils reconnaissent les préjugés et leur manifestation dans le processus d'examen, et pour permettre aux professeurs contractuels de participer à l'évaluation de leurs collègues contractuels, en tant que pairs. Un engagement renouvelé à l'égard de l'excellence en enseignement et la réussite universitaire exigera une insistance moindre sur les mesures et un financement accru de la part du gouvernement provincial. Il nécessitera également la volonté des administrations des universités d'affecter des ressources afin de soutenir les professeurs, les étudiants, et l'enseignement en tant qu'éléments essentiels de la mission universitaire.